

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 6 février 2017 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

## **2017-02-024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2017;

### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.

### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2017;

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Adoption du plan de formation des employés pour l'année 2017;

8.1.2 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2017;

8.1.3 Offre de règlement hors cour – dossier « Société en Commandite Biron »;

8.1.4 Travaux Bell Canada – Rues L'Espérance et du Lotus;

8.1.5 Installation de luminaires de rue à l'intersection de la rue du Lotus et Galipeau et à l'intersection du Lotus et de la Plénitude;

8.1.6 Adoption du modèle de contrat de location des salles au Centre multifonctionnel;

8.1.7 Offres de services – Caserne incendie;

8.1.8 Semaine de la persévérance scolaire – 13 au 17 février 2017;

- 8.1.9 Soirée Échec au crime le 6 avril 2017 à 18h00 – Centre Julien-Ducharme;
- 8.1.10 Offres de services – Site Internet;
- 8.1.11 Renouvellement de l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie;
- 8.1.12 Renouvellement de l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie Inc;
- 8.1.13 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François;
- 8.1.14 Contribution financière pour l'année 2017 – Journal communautaire;
- 8.1.15 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de développement résidentiel et industriel au nord-ouest de la route 112;
- 8.1.16 Achat d'un niveau pour l'excavatrice sur chenille;
- 8.1.17 Achat pour remplacer le couvre plancher des bureaux de l'hôtel de ville;
- 8.1.18 Nomination du comité de suivi de la Politique familiale et amie des aînés ;
- 8.1.19 Offre de services de la firme EXP.

**9. Adoption des règlements**

- 9.1 Règlement d'emprunt numéro 620.

**10. Avis de motion à donner**

- 10.1 Avis de motion – Règlement numéro 621- attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

**12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

**13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : Lundi 6 mars 2017 à 19 h 30.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé avec l'ajout des points 8.1.18 et 8.1.19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2017-02-025 <sup>3.1</sup> **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé avec la modification au point 8.1.5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS 19 H 41**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**

**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Gaétan Plante** concernant les frais de recul pour les matières résiduelles.

**Monsieur Conrad Demers** mentionne que le camion des vidanges ne dépose pas les bacs au bon endroit et le camion de déneigement risque d'endommager les bacs.

**Monsieur Donald Comeau :**

- Demande que soit fait, le déneigement entre la chaussée et la glissière sur le chemin Galipeau ;
- Demande la possibilité d'ajouter des lumières de rues sur le chemin Galipeau.

**Monsieur Bertrand Ash:**

- Félicite madame Talbot pour les abribus ;
- Demande la possibilité d'entreposer les estrades sur le terrain de monsieur Vaillancourt près de monsieur Boutin.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 55.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2017 et en fait la lecture.

7.1.1

**2017-02-026 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 Janvier 2017 au montant de **231 365.09 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1

**RAPPORTS DES COMITÉS :**

**Madame Nathalie Bresse mairesse :**

- Donne de l'information concernant :
  - La réunion d'information pour le transport en commun sera jeudi 16 février à la MRC à 19 h 00 ;
  - Des félicitations et remerciements à René Rivard pour son implication dans l'organisation du carnaval.

**Madame Diane Talbot :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'installation des abribus ;
  - Les comptes de taxes qui ont été postés.

**Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le nom des nouvelles rues acceptées par la Commission de toponymie ;
  - L'épandeur d'abrasif pour les trottoirs est fonctionnel ;
  - Le devis pour la construction des trottoirs est à venir ainsi que celui pour la réfection de la chaussée du domaine Québécois.

**Monsieur René Rivard:**

- Donne de l'information concernant :
  - Les activités du carnaval, tout s'est bien déroulé avec une belle participation de tous les commanditaires, belle collaboration et participation des citoyens ;
  - Monsieur Jocelyn Schinck élu président du journal communautaire.

**Madame France Martel:**

- Donne de l'information concernant :
  - La nouvelle réglementation d'urbanisme ;
  - En 2016, il y a eu 20 nouvelles constructions pour 7 millions de dollars ;
  - Un nouveau projet Programme particulier d'urbanisme (PPU) à venir.

**Monsieur Donald Lachance:**

- Donne de l'information concernant le compte rendu de la Régie incendie d'East Angus.

**Monsieur Stanley Boucher :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les étangs aérés ; il faut respecter le maximum de 32 unités disponibles présentement. Des ingénieurs travaillent sur un projet de lampe UV pour le traitement à la sortie des effluents ;
  - L'eau potable ; la surconsommation en 2015 est due au départ de l'usine et le prolongement du réseau de la route 112.

8.1.1

**2017-02-027 ADOPTION DU PLAN DE FORMATION DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2017 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté du Conseil est de donner accès à de la formation en lien avec leur travail aux employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons eu une rencontre du comité des relations de travail et qu'un plan de formation pour l'année 2017 a été déposé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et approuve le plan de formation pour l'année 2017 tel que déposé par le comité des relations de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2017-02-028 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017 :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion pour l'année 2017 à Québec Municipal est à échéance;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2017 au montant de 500.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-130-00-494**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2017-02-029 OFFRE DE RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BIRON:**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société en Commandite Biron en mars et novembre 2008 intentait un recours en dommages-intérêts contre les Consultants SM, Corporation de Gestion CHARMES, Compagnie canadienne d'assurances Lombard, la Corporation municipale d'Ascot Corner, la Corporation de revalorisation du site de la mine Ascot, la Ville de Sherbrooke et la Procureure générale du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 janvier 2017, soit après trois jours d'audition, les parties ont convenu de régler définitivement le litige qui les oppose et en sont venues à une entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente fait partie intégrante de la résolution et est annexée à la présente;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'entente et accepte de verser le montant de 15 000 \$ tel que mentionné à l'article 7 de celle-ci. Le conseil mandate monsieur Daniel St-Onge, directeur général à signer les documents nécessaires lors de la transaction.

**Poste budgétaire : 02-190-00-995**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2017-02-030 TRAVAUX DE BELL CANADA – RUES L'ESPÉRANCE ET DU LOTUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada désire procéder à des travaux de pose de câble de fibre et la pose de poteaux dans les nouvelles rues l'Espérance et du Lotus;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus pour la période du 19 avril au 19 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise les travaux de Bell Canada tel que mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2017-02-031 INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE À L'INTERSECTION DES RUES DU LOTUS ET GALIPEAU ET À L'INTERSECTION DU LOTUS ET DE LA PLÉNITUDE :**

**CONSIDÉRANT QUE** les rues ont été acceptées provisoirement et qu'elles sont prêtes pour la construction des maisons;

**CONSIDÉRANT QUE** la pratique est l'installation de lumières de rue aux intersections des rues;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'installation des deux lumières de rue aux intersections des rue du Lotus et Galipeau et du Lotus et de la Plénitude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2017-02-032 ADOPTION DU MODÈLE DE CONTRAT DE LOCATION DES SALLES AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :**

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle de contrat de location des salles au Centre multifonctionnel a été mis à jour avec certaines modifications;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le nouveau contrat de location des salles au Centre multifonctionnel et que celui-ci soit en application immédiatement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7

**2017-02-033 OFFRE DE SERVICES – CASERNE INCENDIE:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2017, il y a un projet de construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le coût de construction, il est préférable d'avoir deux bâtiments séparés;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé à la firme d'ingénierie WSP et la firme d'architectes Odette Roy et Isabelle Jacques de nous soumettre une offre de services pour produire une esquisse de l'édifice et une estimation détaillée des coûts de construction;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les deux offres de services de WSP au montant de 3 315 \$ plus taxes et de Odette Roy et Isabelle Jacques au montant de 3 000 \$ plus taxes pour présenter une esquisse de l'édifice, l'estimation des coûts de construction, l'aménagement extérieur et un soutien au montage du dossier et le formulaire PIQM 5.1 pour la demande de subvention.

**Poste budgétaire : 03-310-00-021**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8

**2017-02-034 SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 13 AU 17 FÉVRIER 2017:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour avoir une relève qualifiée, le décrochage scolaire requiert la concertation et l'implication de tous;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner décrète la semaine du 13 au 17 février 2017 Semaine de la persévérance scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9  
**2017-02-035 SOIRÉE ÉCHEC AU CRIME LE 6 AVRIL 2017 À 18H00 – CENTRE JULIEN-DUCHARME :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 avril 2017 a lieu le souper bénéfice Échec au Crime au Centre Julien-Ducharme au coût de 90 \$ / personne;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Donald Lachance et madame France Martel à assister au souper bénéfice et que leur billet soit payé par la municipalité.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10  
**2017-02-036 OFFRES DE SERVICES – SITE INTERNET :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé des offres de services à différentes entreprises pour la construction et la mise à jour de notre site internet;

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons que le site internet soit accessible et facile d'accès à nos employés pour la mise à jour régulière des informations à mettre sur le site internet pour que celui-ci soit vraiment un outil de communication adéquat ;

**CONSIDÉRANT QU'** après analyse des offres et sur recommandation d'une personne ressource, nous en sommes venu à faire le choix suivant;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de Cake Communication pour la recherche, le développement, la formation et la mise en place du nouveau site internet de la municipalité au montant de 9 860. \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : Fonds de roulement remboursable sur 3 ans.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11  
**2017-02-037 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes membre du Réseau Biblio de l'Estrie pour l'approvisionnement en livres de la bibliothèque municipale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie pour l'année 2017 au montant de 12 359.76 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-702-30-529.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12  
**2017-02-038 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AUX SENTIERS DE L'ESTRIE INC:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes membres de l'organisation Les Sentiers de l'Estrie inc, depuis quelques années et que ceci donne accès aux différents sentiers dans l'Estrie pour nos citoyens;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion aux Sentiers de l'Estrie pour l'année 2017 au montant de 200 \$.

**Poste budgétaire : 02-700-00-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13  
**2017-02-039 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce pour l'année 2017 au montant de 105.00 \$ plus taxes.

**Poste Budgétaire : 02-130-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14  
**2017-02-040 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017 – JOURNAL COMMUNAUTAIRE:**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal communautaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 6,000.00 \$ au journal communautaire.

**Poste budgétaire : 02-190-00-345**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.15  
**2017-02-041 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL AU NORD-OUEST DE LA ROUTE 112 :**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q-2), l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation est nécessaire avant d'entreprendre tous travaux susceptibles d'affecter un étang, un marais, un marécage ou une tourbière;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou*



*hydrique* (RLRQ, c. M-11.4), un étang, un marais, un marécage ou une tourbière est un milieu humide et que des mesures de compensation visant notamment la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide peuvent être exigées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner planifie sur les lots 1 383 577, 1 384 981 à 1 384 983, 1 385 419, 1 385 460 et 1 384 461, 1 387 807 et 1 387 808 du cadastre du Québec, situés au nord-ouest de la route 112, le développement d'un projet résidentiel et industriel qui entraîne la destruction d'environ 0,7 hectare de milieux humides;

**CONSIDÉRANT QU'** un certificat d'autorisation est requis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la destruction d'environ 0,7 hectare de milieux humides pour le projet de développement résidentiel et industriel situé au nord-ouest de la route 112;

**CONSIDÉRANT QU'** un terrain d'une superficie d'environ 0,7 hectare sera offert en compensation pour la destruction de milieux humides sur une partie des lots 1 383 577, 1 384 981 à 1 384 983, 1 385 419, 1 385 460 et 1 385 461, 1 387 807 et 1 387 808 du cadastre du Québec, ce qui représente un ratio de compensation de 1 : 1;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité d'Ascot Corner protège à des fins de conservation une partie du lot 1 385 460 du cadastre du Québec pour compenser la perte d'environ 0,7 hectare de superficie en milieu humide résultant du projet de développement résidentiel et industriel au nord-ouest de la route 112.

**QUE** le Conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise monsieur Patrice Bigras de la firme Les Services exp inc. à signer et à soumettre, pour et au nom de la Municipalité d'Ascot Corner, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet « Intervention en milieu humide pour le projet de développement résidentiel et industriel au nord-ouest de la route 112 » auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.16

**2017-02-042 ACHAT D'UN NIVEAU POUR L'EXCAVATRICE SUR CHENILLE:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour faciliter le travail de l'opérateur de l'excavatrice, il est utile d'avoir un niveau installé directement sur l'excavatrice;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte d'acheter un niveau de marque Leica MC200 Depthmaster au montant de 1736. \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-320-00-643.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.17

**2017-02-043 ACHAT POUR REMPLACER LE COUVRE PLANCHER DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour faciliter l'entretien, le couvre plancher des bureaux de l'hôtel de ville sont à remplacer;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte d'acheter un couvre plancher de vinyle environ 1000 p.c. au coût de 3.29 \$ du p.c., plus la colle nécessaire pour un montant de 3 500 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-190-00-522.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.18

**2017-02-044 NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI POUR LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS:**

**CONSIDÉRANT QUE** dans la Politique familiale et Municipalité amie des aînés qui a été déposée au Conseil à la séance du 4 avril 2016, il est mentionné à la page 14 qu'un comité de suivi sera nommé par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** nous finalisons présentement un Plan d'action intégré pour la municipalité d'Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'intérieur du Plan d'action intégré, il y a un chantier ; culture, éducation et vie citoyenne qui englobe la Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer un suivi de ce chantier, il y a un comité qui a été formé de la directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, d'un élu municipal, de cinq citoyens et responsables d'organisme, du directeur des travaux publics et des services techniques et du directeur général de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité adopte la formation du comité tel que mentionné au précédent considérant et que la directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire soit la personne responsable du suivi du chantier culture, éducation et vie citoyenne (Politique familiale et Municipalité amie des aînés) du Plan d'action intégré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.19

**2017-02-045 OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME EXP:**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années les membres du conseil et les citoyens désirent améliorer l'apparence, la sécurité et l'aménagement de la route 112 à partir du chemin Galipeau jusqu'au pont direction East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de services de la firme EXP pour un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'aménagement de la route 112;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte l'offre de services de la firme EXP au montant de 21 850 \$ plus taxes pour réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU).

**Poste budgétaire : 02-610-00-411.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2017-02-046 <sup>9.1</sup> **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 620 – ACHAT DE L'IMMEUBLE DE LA CAISSE DESJARDINS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le Règlement d'emprunt numéro 620 pour achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins situé au 5670 rue Principale à Ascot Corner au montant de 160 000 \$ taxes nettes incluant les autres frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

<sup>10.1</sup> **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 621 - ATTRIBUTION DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement numéro 621 - Règlement d'attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

<sup>12.</sup> **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 35.**  
**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Donald Comeau concernant** le projet de réduire la vitesse de la route 112 à 70km/h au lieu de 90km/h.

**Monsieur Gaétan Plante concernant** la raison pour laquelle mon garage n'est pas intéressant pour le garage municipal ou la caserne incendie.

**Monsieur Conrad Demers concernant** des informations de l'agrandissement de l'école la Source-Vive.

**Madame Pierrette Hardy concernant :**

- Des informations supplémentaires pour les trottoirs sur la rue Principale ;
- La vitesse sur la route 112 ;
- Le détournement des boues vers les étangs ;
- L'installation des lumières, quel est le coût ?

**Madame Maryse Labonté concernant :**

- Des félicitations pour le carnaval ;
- Des informations pour le site internet ;
- Le contenu amélioré du journal communautaire ;
- Le recouvrement des planchers de l'hôtel de ville.

**Monsieur Bertrand Ash concernant** les accidents sur la route 112, elles sont plus nombreuses entre Ascot Corner et East Angus.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 15.**

13.

**2017-02-047 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 6 mars 2017 à 19 h 30.**

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE

